

© UNICEF/JUNI1811538/McKeever

Soutenez l'action de l'UNICEF

L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES EN CÔTE D'IVOIRE

UN PROGRAMME RÉSERVÉ AUX VILLES, INTERCOMMUNALITÉS
ET DÉPARTEMENTS AMIS DES ENFANTS

Devenez l'un des partenaires financiers d'un programme de l'UNICEF en Côte d'Ivoire

Quel que soit son niveau de contribution, une collectivité amie des enfants a désormais la possibilité de contribuer, avec l'UNICEF, à la mise en œuvre un programme d'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire.

Pourquoi contribuer à l'enregistrement des naissances à l'état-civil ?

Première reconnaissance juridique de l'existence d'un enfant, l'enregistrement de la naissance est un droit, une protection. Mais il est aussi et surtout indispensable à la réalisation d'un certain nombre de droits (éducation et santé, par exemple) et le protège contre différentes formes d'exploitation notamment les mariages précoces et le travail des enfants.

En Côte d'Ivoire, 2,8 millions d'enfants âgés de 0 à 17 ans ne sont pas enregistrés, 1 enfant sur 3 est sans identité officielle. Pour y remédier, l'UNICEF a pour objectif, avec le

concours du gouvernement ivoirien et des autorités locales, de sensibiliser et informer les populations sur l'importance de l'enregistrement des naissances à l'état civil et les procédures de déclaration dans les délais, d'améliorer l'offre de service dans les zones les plus éloignées des centres urbains, d'appuyer l'enregistrement à l'état civil des enfants les plus vulnérables hors délais pour être enregistrés à l'état civil selon le droit commun. Ce programme est d'une durée de 2 ans (2016 et 2017).

Quand exister coûte moins d'un euro

Contribuer à la délivrance d'un extrait d'acte de naissance pour un enfant ivoirien : **92 cts d'euro**

Permettre à un enfant d'accéder à une existence juridique officielle par ordonnance judiciaire : **26 €**

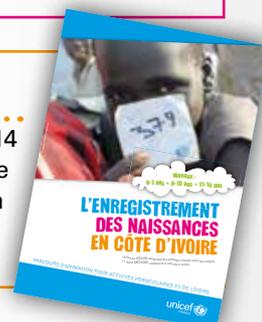
Aménager un service d'état civil : **3330 €** (ordinateurs, imprimante et photocopieur)

Avec quelques centaines ou milliers d'euros, chaque collectivité peut s'associer au programme et contribuer directement à la protection de ces enfants.

Un parcours d'animation pour les 6-14 ans

Pour aider les enfants des collectivités engagées à comprendre l'enjeu du programme et l'implication de leur commune, l'UNICEF France propose aux animateurs périscolaires et d'accueils de loisirs un outil d'éducation au développement. Ce parcours d'animation clé en main est découpé en 3

tranches d'âges : 6-7 ans, 8-10 ans et 11-14 ans et permet aux enfants de comprendre l'importance d'avoir une identité pour la vie de tous les jours, en partant de leur quotidien.



Vous souhaitez vous engager et commander d'autres supports pédagogiques ?

Collectivité :
Département :
Prénom et Nom du contact :
Fonction :
Numéro de téléphone :
Adresse email :

Notre collectivité souhaite soutenir le programme de l'UNICEF en Côte d'Ivoire et fait une promesse de don de : €

Commande de 10 dossiers pédagogiques 20 dossiers pédagogiques

Je souhaite être recontacté par mon comité UNICEF pour bénéficier de l'intervention de l'un de ses bénévoles auprès d'un public enfant ou jeune ? Oui Non

Don possible par chèque à l'ordre de l'UNICEF France VAE Côte d'Ivoire ou par virement sur le Compte du Comité français pour l'UNICEF avec le libellé « VAE – Côte d'Ivoire » Banque Postale / 21041 00001 1992176P020 37 - IBAN / FR10 2004 1000 0119 9217 6P02 037

Coupon à renvoyer par email à villeamiedesenfants@unicef.fr

Pour plus d'information sur le programme :
www.villeamiedesenfants.fr / Actualités / ou au 01.44.39.1747